

Le numéro spécial de la revue Quercy que le public attendait avec une impatience curieuse vient de paraître en librairie. Il est regrettable que la pénurie de papier n'ait pas permis d'en faire un tirage important car cette revue dont tout le monde s'accorde à reconnaître la qualité et l'intérêt offre aujourd'hui un numéro vraiment remarquable, consacré aux poètes quercysois contemporains de langue d'oc et de langue d'oïl. Nous savions bien que le pays de Quercy inspirait de nombreux poètes mais nous ne soupçonnions certes pas qu'on pût réunir dans une anthologie cent vingt poèmes de cette qualité. M. Jh. Maureille a raison d'écrire dans son introduction qu'aucun des quarante poètes de l'anthologie n'est médiocre et que certains peuvent être justement comparés aux meilleurs. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de ce bel ouvrage qui ne saurait manquer d'intéresser la critique littéraire mais nous pouvons dire, d'ores et déjà, que son succès est certain.

Chaque poète est présenté en une notice biographique, bibliographique et critique qui renseigne et éclaire le lecteur d'une façon très heureuse : rien qu'avec ces notices, signées Georges Duveau, Jh. Maureille, Ernest Contou, Léon Lafage, J. Pollet, Jean Bouzerand, Charles Irague, Antonin Cassan, Jean-Louis Digot, C. Pradel, Emile Laporte, André Moulis, Ernest Lafon, Edmond Labaut, Gustave-Henri Lafage, Pierre Mazars, Jules Cubaynes, Henri Mavit, on pourrait faire l'histoire de la poésie quercysoise contemporaine. L'introduction de M. Jh. Maureille est un véritable essai sur la poésie, plein d'idées et de vues originales. On y trouve l'essentiel d'une thèse abondante, assez riche dans sa concision et assez documentée pour inciter à la réflexion et provoquer le débat. M. Jh. Maureille situe nos poètes dans la littérature nationale :

« Les traits essentiels de leur poésie, écrit-il, sont ceux de la poésie française, c'est-à-dire du caractère français. Nos poètes ont l'amour du vrai, le goût de la mesure, de la sévérité, de la rigueur, de la pureté, le souci de la littérature, la pudeur de tout sentiment profond, et cette exquise fantaisie qui donne une grâce incomparable à notre légende légendaire, sur laquelle on s'est si souvent mépris... Nos poètes ont aussi la passion de l'universel, à leur manière, qui est originale... Ils ont une grande fraîcheur de sentiment, une vigueur et une liberté d'inspiration d'une exceptionnelle fécondité. Et cette ferveur dans l'expression qui exalte leur lyrisme ; et ce souci de minutieuse exactitude qu'ils poussent jusqu'au scrupule... »

Cependant M. Jh. Maureille se garde bien d'oublier ce que nos poètes doivent à la vieille terre du Quercy.

Ajoutons que cette anthologie se présente sous la forme d'une importante brochure de 144 pages, du format de la revue et qu'elle est imprimée avec le plus grand soin. Tout concourt à la rendre agréable. On a eu raison d'écrire que l'imprimerie Coueslant avait fait de Quercy une des plus belles revues qui paraissent actuellement en France. L'anthologie ajoute une manière de chef-d'œuvre typographique aux excellents numéros ordinaires de la revue.

Obsèques

Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme Lucie Trémollières, épouse de M. Henri Trémollières, négociant si sympathique et connu à Cahors. Une foule nombreuse et recueillie l'accompagna à sa dernière demeure. Nous adressons à M. Henri Trémollières et à sa famille si cruellement éprouvée nos bien sincères condoléances.

Autorisation de transport ou d'expédition de pommes de terre

Les travailleurs des villes envoyés en renforts agricoles pourront dorénavant utiliser pour la période comprise entre le 15 septembre et le 30 avril de chaque année les autorisations de transports ou d'expédition de pommes de terre qui leur seront accordées.

Cantine scolaire de Cahors

La Légion Française des Combattants qui n'a jamais manqué de manifester l'intérêt qu'elle porte aux œuvres de l'École vient d'attribuer une subvention extraordinaire de 10.000 fr. à la cantine scolaire de Cahors.

Acte de probité

Mlle Simone David, employée au Buffet de la gare, ayant trouvé un sac à main contenant une forte somme, s'est empressée de le remettre à sa propriétaire qui, d'ailleurs, la récompensa. Félicitations.

Avis aux Israélites

Tous les Israélites français ou étrangers en résidence dans la commune de Cahors devront se présenter avant le 20 janvier 1943 au Commissariat de police pour faire apposer la mention prescrite par la loi du 11 décembre 1942 sur leur carte d'identité et sur les cartes d'alimentation.

Accident

M. Emile Linon, mécanicien du garage Artigalas, était occupé à régler les freins d'un autobus lorsque, tout à coup, par suite d'une fausse manœuvre, l'autobus lui passa sur les pieds.

Accident à l'usine à gaz

M. Etienne Salvan, ouvrier à l'usine à gaz, au cours de son travail, a été atteint à l'œil gauche par un corps étranger qui se logea profondément dans la corne. Il a reçu les soins de M. le docteur de Nazaries. Cet accident qui a nécessité une opération entraînera une incapacité de travail de 12 jours.

Vol de truffes

Samedi, un courtier de la région avait déposé dans un immeuble situé sur le quai Ségur un sac de truffes d'une valeur de 6.000 fr. environ. Lorsqu'il voulut le reprendre, il avait disparu. Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

CHRONIQUE DU LOT

SAISIE D'UNE BASSE-COUR

Ces jours derniers la gendarmerie de Martel supprimait un individu transportant 8 dindons achetés au marché noir en provenance de la ferme de M. Meysignac, commune de Cazillac.

M. le Préfet du Lot a immédiatement ordonné la saisie des 8 dindons et la réquisition de toute la basse-cour de M. Meysignac composée de 27 poules, 7 oies et 17 dindons alors que ce propriétaire n'avait déclaré à la mairie que 8 poules et 3 oies. Cette réquisition n'empêchera pas les poursuites légales de suivre leur cours normal.

Il serait souhaitable que ces faits incitent les agriculteurs à prendre conscience de la lourde responsabilité qu'ils encourent de fait de fausses déclarations et surtout à comprendre qu'il est de leur devoir de paysans français de collaborer honnêtement au ravitaillement du pays et non de se laisser tenter par les profits que leur procure le marché noir.

Des sanctions sévères seront prises pour toutes nouvelles infractions.

Taux de la ration de viande

Par arrêté de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, en date du 24 décembre 1942, le taux de la ration de viande pour le mois de janvier 1943 a été fixé par personne et pour le mois à :

850 gr. pour les consommateurs détenteurs de feuilles de viande du type U et M ;

570 gr. pour les consommateurs bénéficiaires de l'abatage familial et détenteurs de la feuille de viande du type R.

La ration sera obtenue par l'échange de tickets de la feuille de viande portant un chiffre, à raison d'un poids correspondant à ce chiffre.

Les tickets-lettres BA, BB, BC, BD, BE, BF et BJ sont actuellement sans valeur.

Les tickets portant chacun, en plus de l'indicateur de la feuille « U », « M », « R », une des lettres W, X, Y sont réservés à l'inscription trimestrielle obligatoire chez les bouchers et charcutiers.

Les tickets UZ, MZ, RZ sont sans affectation jusqu'à nouvel avis.

Consommateurs J3. — La ration supplémentaire est fixée à 360 gr. pour le mois. Elle sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI et DJ de la feuille de denrées diverses du mois de janvier par l'indication J3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

Travailleurs de force 1^{re} catégorie. — La ration supplémentaire est fixée à 150 gr. pour le mois.

Travailleurs de force 2^e catégorie. — La ration supplémentaire est fixée à 900 gr. pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « travailleurs de force » du mois de janvier qui portent le chiffre « 90 » à raison d'un poids en grammes correspondant à ce chiffre.

A la Préfecture

Mlle Débar, rédactrice principale à la Préfecture du Lot, est nommée, en la même qualité, à la Préfecture de l'Aveyron.

Opposition sur des tickets d'approvisionnement

La Direction du Ravitaillement Général de Toulouse communique :

Il est fait opposition sur les tickets d'approvisionnement du 4^e trimestre dont les numéros suivent :

Sucre : Tickets de 10 kilos, nos 26.190 à 196 inclus ; tickets de 1 kilo, nos 371.099 à 100 inclus.

Pâtes : Tickets de 10 kilos, nos 71.860 à 71.863 inclus ; tickets de 5 kilos, nos 21.211.

Légumes secs : Tickets de 1 kilo, nos 408.003 à 408.302.

Café : Tickets de 1 kilo, nos 866.566.

En conséquence, les commerçants ne doivent pas honorer ces tickets. S'ils leur sont présentés, ils ne seraient pas remboursés.

Restauration de l'habitat rural

Une modification a été apportée à la loi relative à la restauration de l'habitat rural. Dorénavant, pour bénéficier de l'aide financière de l'Etat, les travaux devront s'appliquer aux bâtiments d'une exploitation agricole et avoir été étudiés et surveillés sous le contrôle du génie rural.

Le maître de l'œuvre pourra et même devra, dans certains cas, s'assurer le concours d'un homme de l'art patenté, choisi par lui (J. O. du 6 janvier).

Examen des Bourses

L'examen des Bourses aura lieu en 1943 le 20 mai pour les deux premières séries, le 26 mai pour les autres séries. Le registre d'inscription sera clos le 31 janvier 1943.

Avis importants : 1^o En ce qui concerne le montant des ressources de la famille, il est indispensable d'indiquer séparément : a) le montant des ressources annuelles, b) celui des allocations familiales et indemnités pour charges de famille ; 2^o Il ne sera accordé aucune dispense d'âge ; 3^o La 2^e série comprend une épreuve de langue vivante ; 4^o Les Bourses accordées pour un établissement ne seront valables que dans ce dernier, et aucun transfert au cours de la 1^{re} année d'études ne sera accordé en dehors du cas de changement de résidence de la famille.

Distribution supplémentaire de vin

Il est rappelé aux intéressés que la distribution de la ration supplémentaire mensuelle de vin doit être effectuée en échange des tickets I, II, III et IV de la feuille de tickets pour « travailleurs de force » du mois, à l'exclusion de tous autres, chacun de ces tickets donne droit à un litre de vin. Le réapprovisionnement des commerçants sera fait sur ces bases.

Union dans le silence ET LA CONFIANCE

« L'union est plus nécessaire que jamais. « Union dans le silence. Nous savons si peu de choses et, si chacun veut s'ériger en prophète, en chef d'Etat ou en chef d'armée, c'est la discorde inévitable au lieu de l'union. Il s'agit de garder une notion exacte du bien et du mal, de la fidélité et de la trahison, de l'honneur et du mépris de la parole donnée. L'union entre Français autour du Chef providentiel qui nous a dit où, lui, il mettait son honneur et vers quoi nous devons lever nos regards. « Union dans la confiance sur la vocation et la mission de la France, suivant les paroles de Pie XII et en face d'événements où le rôle de notre patrie ne paraît ni terminé, ni en risque d'être rempli par tout autre qu'elle. »

Mgr PIGUET,
évêque de Clermont-Ferrand
(Message de nouvel an à ses diocésains).

INFORMATIONS

LA RELEVE

Un convoi de rapatriés par jour

La « relève » continue. 4 janvier, 5 janvier, 6 janvier 7 janvier : la gare de Compiègne a vu, chacun de ces jours, l'arrivée d'un nouveau convoi de rapatriés. Il ne dépend que de la bonne volonté des travailleurs français encore hésitants devant leur devoir que le retour de nos prisonniers se poursuive à une cadence encore accélérée.

Une grave affaire de marché noir à Digne

Une très grave affaire de vols importants d'argent, de détournements et de trafics clandestins divers a éclaté dans la ville de Digne.

Une bande, fort bien organisée, se livrait au marché noir, et la police vient de mettre un terme aux agissements de trois indésirables : Lucien Klem, propriétaire d'un restaurant ; Charurit, Algérien (tous deux repris de justice), et de Marcel Leblond, 43 ans.

Le général de Latre de Tassigny est condamné à 10 ans de prison

Le Tribunal d'Etat, siégeant à Lyon, a été appelé à juger le général de corps d'armée de Latre de Tassigny.

Cet officier général, commandant la 16^e division militaire, avait, le 11 novembre dernier, quitté le siège de son commandement et fait exécuter à certains éléments, placés sous son autorité, des ordres contraires à ceux qu'il avait lui-même reçus de ses chefs.

A la suite de ces débats, le Tribunal d'Etat, tout en reconnaissant comme insuffisamment établi le second chef de l'inculpation, a condamné le général de Latre de Tassigny pour abandon de poste à 10 années d'emprisonnement, ce qui constitue le maximum prévu pour l'infraction retenue.

EN PEU DE MOTS...

● Mme Marie-Louise Joseph, 43 ans, femme d'un carrier, à Pérignville (Eure-et-Loir), déjà mère de 10 enfants, vient de mettre au monde 2 garçons et une fillette.

● On annonce la mort à New-York, à l'âge de 86 ans, du docteur Nicolas Tesla, inventeur célèbre dans le domaine de l'électricité. On lui attribue 100 inventions et notamment la première application pratique du courant alternatif.

● Le chef de bureau au Service du Ravitaillement général à Montauban, nommé Jean Chabrand, accusé d'avoir détourné un nombre important de feuilles de tickets de pain, a comparu devant le Tribunal d'Etat qui l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité.

● 100.000 médecins ont été appelés à travailler avec l'armée américaine ; 10.000 autres avaient déjà été appelés. Il restera 80.000 médecins pour la population civile.

● Le nommé J.-B. Dubois, 52 ans, ancien boulanger, directeur des Magasins généraux de Limoges, a été mis en état d'arrestation pour détournements de marchandises destinées au Ravitaillement général.

● Le nommé Nougayrède, hmonadier à Vazillac (Tarn-et-Garonne), son gendre André Desseaux et un consommateur, qui avaient écouté la radio étrangère, ont été condamnés, les deux premiers à 1.200 fr. d'amende et le troisième à 800 fr. Ils achevaient 80 jours d'internement administratif préalable.

Chute de bicyclette

M. Albert Jean, de Souillac, étant à bicyclette, a fait une chute provoquée par une grosse pierre placée au milieu de la chaussée, au lieu dit les Cuisines.

Relevé par son beau-frère qui l'accompagnait, le blessé qui saignait d'une oreille rentra chez lui. Mais l'hémorragie s'étant compliquée de saignement de nez, le docteur Soulaucrup, appelé, diagnostiqua une fracture du rocher et ordonna son transport à l'hôpital de Gourdon en vue d'une opération urgente. L'état du blessé est assez grave.

Un témoignage neutre sur la situation politique en Afrique du Nord

En cette fin de semaine la situation politique en Afrique du Nord continue de donner à Londres une impression de très grande confusion, écrit le correspondant du journal *La Suisse* dans la capitale britannique, qui, avec une objectivité entière, ajoute :

« La plupart des commentateurs de la radio américaine ont fait des déclarations qui n'ont pas été sans émuvoir vivement l'opinion britannique ; en effet, ils constatent simplement ceci, qui vient d'ailleurs confirmer l'impression qu'en avaient certaines autorités responsables américaines : la disparition de Darlan n'arrange rien. »

« Les journaux et revues se sont étonnés des difficultés rencontrées pour traiter avec les généraux de Gaulle et Giraud. On peut en conclure que ceux qui les inspirent ne sont pas encore au bout de leurs surprises. »

« Les articles publiés sont en tout cas significatifs quant à l'évolution des conceptions dans les milieux britanniques : c'est avec la même véhémence que les journaux qui demandaient précédemment le départ de Darlan réclamaient maintenant l'élimination de l'entourage de Giraud. »

« On peut, dès à présent, apercevoir le développement logique que l'on prétend imprimer au cours des événements : demander le départ de Giraud pour le remplacement par de Gaulle, puis limiter les attributions de ce dernier aux affaires purement militaires ; enfin confier à des comités politiques civils l'autorité suprême. »

« Ces autorités civiles ne seraient autres que des survivants du Front populaire puisque, nous en avons déjà été avertis, ce gouvernement devra être l'émanation des milieux politiques qui se trouvent en pays non axistes. »

« Le correspondant suisse ajoute que, parmi ces personnalités, figureraient une vingtaine de communistes, et en arrive à cette conclusion que, si un « parlement français » était constitué en Afrique du Nord, il serait à majorité communiste (O.F.I.). »

La situation des démobilisés

Il est précisé que les avantages matériels prévus pour permettre aux officiers et aux sous-officiers de carrière de se reclasser dans l'activité civile ont été calculés sur une durée de 6 mois à dater de leur démobilisation, soit, pratiquement, pour le plus grand nombre des intéressés, jusqu'au 1^{er} juin prochain.

Plus de cinéma le mardi

En raison des restrictions d'électricité et par décision du Comité d'organisation de l'industrie cinématographique, toutes les salles de cinéma de France fermeront jusqu'à nouvel ordre un jour par semaine : le mardi.

Cette décision entre en vigueur à partir de cette semaine.

COURS DE COUPE. — L'Institut Lyonnais de coupe et de couture qui a donné des cours à Cahors il y a 2 ans ouvrira dans cette ville une nouvelle session de cours du jour et du soir au choix à partir du 25 janvier 1943.

Les dames et les jeunes filles désireuses de confectionner le vêtement de leur choix sous la direction de couturières de métier et 35 patrons à leurs mesures y compris les vêtements d'enfants et la chimie d'homme avec une méthode à la portée des plus inexpertes en couture sont priées de s'inscrire d'urgence à l'Hôtel Terminus.

Un camion chargé de bouteilles se renverse sur la route

Ces jours derniers, à 1.500 mètres de Catus, un camion de 4 tonnes appartenant à M. Pouch, de Maurs, au service de la maison Byrrh, s'est renversé, les quatre roues en l'air.

Le camion, en tournée de livraison, venant de Cahors, se rendait à Catus. Au lieu dit « La Croix-de-Cahors », le chauffeur, par suite du mauvais éclairage obligatoire et de la grande obscurité, a embourbé sur la route du Mas-de-la-Tour et l'accident s'est produit. Dans un grand fracas, le camion s'est complètement renversé. C'est miracle que le chauffeur Goutel, 28 ans, et le livreur aient pu sortir de la cabine, écrasée sous un amoncellement de bouteilles cassées (2.000 environ, pleines ou vides). Le chauffeur, M. Goutel, n'a que quelques contusions insignifiantes. Le livreur a une fracture de la clavicule gauche et de multiples blessures à la tête. Le docteur Couderc, appelé, a donné des soins aux blessés.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Veuve Merle, négociante en droguerie, rue du Maréchal-Joffre.

Les obsèques de Mme Veuve Merle ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mlle Merle et à tous les parents nos sincères condoléances.

Examen du certificat d'aptitude pédagogique

L'épreuve écrite du C.A.P. aura lieu le jeudi 25 février 1943 à Cahors. Le registre d'inscription sera clos irrévocablement le 31 janvier. L'heure et le lieu de cette épreuve seront indiqués ultérieurement.

Pour les pièces à produire se reporter aux instructions antérieures.

AVIS aux déposants d'armes

Il est rappelé instamment à toutes les personnes qui ont déposé des armes au Commissariat de police de venir retirer sans délai leurs reçus.

Triste individu

Depuis plusieurs jours, des enfants, des fillettes racontaient que, sur le pont Valentré, un individu se livrait, devant eux, à des... exhibitions...

Plainte fut portée à la police. Appréhendé, l'individu nommé B..., 42 ans, demeurant à Cahors, à la suite d'un interrogatoire, a fait des aveux. Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

Arrestation

d'un brocanteur-voleur

Depuis 1940, le quartier St-Georges était le siège de nombreux vols.

C'est ainsi que les parcs d'automobiles « Peugeot » et « Artigal » étaient dérangés de nombreux accessoires.

Une enquête ouverte a permis de découvrir un des voleurs, le nommé Cavallé Laurent, 50 ans, se disant agriculteur, mais en réalité brocanteur.

Après un interrogatoire serré, il a avoué avoir volé de nombreuses roues et un important matériel d'automobiles, 80 courroies, 8 poêles, 13 rouleaux de fil électrique et des tubes, 12 tenues militaires, 90 traversins, 120 planches, un moteur électrique, divers ustensiles ménagers, du matériel et outillage appartenant à l'administration préfectorale et aux Ponts et Chaussées.

Le montant des objets volés ou recelés par Cavallé (à l'heure actuelle, objets d'une valeur insoupçonnée) est de 100.000 francs minimum.

Nous adressons de vives félicitations à M. Bardy, commissaire de police et aux inspecteurs de police du succès qui a couronné leurs efforts.

Arrestation d'un voleur d'accessoires d'autos

Au cours d'une surveillance, deux inspecteurs de la police locale ont appréhendé en flagrant délit de vol le nommé Socquet Louis, 32 ans, demeurant à Toulouse.

Cet individu venu à Cahors pour acheter et prendre livraison d'une voiture récupérée dans l'armée enlevait aux voitures stationnant dans le parc de Labeyne les accessoires qui manquaient à la sienne, se procurant ainsi à bon compte un matériel introuvable actuellement.

Il ne put nier l'évidence et, de ce fait, fut mis en état d'arrestation et déféré au Parquet. Il a été écroué à la prison.

PALAIS DES FETES

Mercredi 13, jeudi 14, samedi 16 janvier, soirée 21 h. Dimanche 17, matinée 15 h., soirée 21 h. : **MONTMARTRE SUR SEINE**, avec un bon Complément. Franco Actualités.

BOITEUX

Abandonnez ce vieux système !

Adoptez nos nouveaux appareils brevetés imperméables, élégants, extra légers. Ils se portent sous le bas avec des chaussettes basses de série. Demandez brochure illustrée N° 1.

DEPOSITAIRE SUR PLACE

EGALISATION

Marque déposée de Paris Spécialistes orthopédiques

CONSULTATIONS GRATUITES par le Spécialiste de la maison : CAHORS : Mardi 19 janvier, Pharmacie LESTRADE, Place du Marché. Voyez les vitrines — Faites-vous inscrire

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 2

La jeune fille connaissait ce langage : — Ne me parlez pas, causez avec lui.

Mais elle ne se hâtait pas d'obéir. Elle se sentait si sûre de Severance qu'elle n'avait nul besoin d'essayer son pouvoir sur lui. Elle pouvait dès maintenant le traiter comme sa chose. Elle ne lui avait même jamais montré qu'elle fut soucieuse de lui plaire. Mais il y avait eu un temps où elle avait été impressionnée par sa beauté, tandis que sa mère l'était par sa fortune et son titre.

Maintenant la partie était gagnée. Libérée de tout souci sur ce point, Maryse ne tenait pas à causer. Elle s'enfonça dans ses coussins et se sentit délicieusement heureuse. Elle goûtait la joie d'être enfin délivrée des nausées qui l'avaient terrassée les jours précédents et empêchée de jouir de la vue de la mer assagie sous la caresse d'un ciel uniformément bleu.

Et puis n'était-ce pas charmant qu'il fallût le langage des lunettes de sa mère pour lui rappeler soudain sa bonne chance dont témoignait sa main ornée d'une bague de fiançailles ?

Autrefois, cette petite main était brunie et abîmée par les soins mercenaires, mais les manucures lui avaient rendu sa beauté naturelle. Il n'y avait pas de bague alors

Les Sports

ASSOCIATION

Match de Sélection. — Le Comité du District du Lot avait réuni dimanche à St-Céré les meilleurs joueurs du Haut et Bas-Quercy en vue d'une sélection qui doit jouer le 24 janvier à Cahors contre la sélection du Tarn-et-Garonne.

La belle équipe du Stade Cadurcien avait été choisie pour donner la réplique à la sélection officielle. De cette rencontre, les dirigeants du District ont pu apprécier quelques joueurs qui figureront dans l'équipe du Lot.

A St-Céré, nous pouvons citer le goal : Gachi ; les deux demis : Matillas et Bach ; l'avant-centre Laplace ; l'inter Pelletier et l'ailier droit Grenier. A Cahors, le choix s'est porté sur le fameux demi-centre Cutilles et le prestigieux ailier gauche Ramon. La paire d'arrière ne fait aucun doute et la défense gramatoise est toute désignée ainsi que l'inter droit de la J.S. Gramat.

L'équipe, ainsi sélectionnée a belle allure et fera sûrement son chemin dans la Coupe Inter-Districts. Nous attendrons impatiemment ce match du 24 janvier qui nous éclairera sur ses possibilités.

Le Comité de foot-ball du S.C. adresse toutes ses félicitations à ces joueurs qui pratiquent le meilleur foot-ball et contribuent ainsi au développement de ce sport.

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est dimanche 17 courant que l'équipe stadiste recevra Lardenne Athlétique-Club. Tous les sportifs connaissent la brillante renommée de cette équipe toulousaine, classée en Division d'Honneur. Sur onze joueurs, huit d'entre eux sont sélectionnés : Linarès, Lopez, Paillet, Paul, Pouysson, Jouanolou, Guittard et Dupuy.

Le public a déjà un aperçu de ce que sera cette grande partie avec une équipe de cette valeur. Nous en donnons prochainement sa composition ainsi que son brillant palmarès.

SI VOUS DOUTEZ

consultez les centaines de *Jeunes Filles ou Jeunes Gens* qui ont suivi les **COURS PIGIER** à Cahors. Mieux que personne ils vous documenteront sur la valeur de l'Enseignement donné par ces Cours Professionnels.

Consultez les **COURS PIGIER** Cahors, 12, Bd Gambetta 1, Pl. Champollion, Figeac

Enseignement individuel. Inscription à toute époque de l'année et à tous âges. Facilités de paiement.

CAHORS

Castelnaud-Montrater

Nomination. — M. Gardell François, chef de brigade de gendarmerie, vient d'être nommé adjudant à Tourney (Htes-Pyrénées). Nous exprimons nos regrets de ce départ à M. Gardell, qui ne laisse que des sympathies.

Avis aux agriculteurs. — Les propriétaires imposés pour un livraison de pommes de terre au ravitaillement sont invités à remettre leurs quantités à leurs fournisseurs habituels (MM. Lasvènes et Lescol, négociants à Castelnaud).

Limogne

Mariage. — Prochainement aura lieu le mariage de Mlle Dubrun Angèle, domiciliée à Ferrières, et de M. Sabrié Paul, domicilié à Concoats. Nos vœux de bonheur.

Marché aux truffes. — Malgré sa coïncidence avec la foire de Concoats, le marché aux truffes du 8 janvier fut très animé et des plus achalandés. 800 kilos de truffes furent apportées et vendues 400 fr. le kilo. Certains lots choisis furent estimés 430 fr. le kilo.

Le marché du 15 janvier sera des plus approvisionnés. Les acheteurs venus de toutes régions sont de plus en plus nombreux sur notre place ; leurs besoins d'achat provoquent des hausses dont profitent les producteurs.

Esclauzels

Les sangliers. — Depuis quelque temps on constate que les sangliers pullulent dans la région d'Esclauzels. Ces animaux provoquent dans les vallons cultivés des ravages importants. Parfois, d'habiles pièges réussissent à en capturer quelques-uns. Mais leur bonne volonté et leur adresse sont impuissantes pour en purger la contrée. Plusieurs battues seraient bien nécessaires.

Frayssinet

Vols. — Les maraudeurs continuent à exercer leurs méfaits dans notre commune. Plusieurs propriétaires ont été victimes de vols de volailles et de linge. Une enquête est ouverte et il faut espérer qu'avant peu les voleurs seront pincés. Leurs opérations durent depuis trop longtemps.

Saint-Médard

Secours National. — Une quête au profit du Secours National faite par la section communale de la Légion a rapporté la somme de 570 francs.

FIGEAC

Figeac

Accident mortel. — M. Laborie Pierre, du Bruel, ayant été en Aveyron auprès d'un de ses fils, fut happé par une bille détachée d'un gros arbre abattu et mortellement blessé. Il décéda quelques jours après à l'hôpital. Nous offrons nos meilleures condoléances à sa femme et à sa famille éplorée.

Conseil municipal. — Amortissement. — Tirage au sort de 9 obligations de l'emprunt de 120.000 fr. sur particuliers, affecté aux agrandissements de l'abattoir. Amortis les numéros 108, 81, 50, 73, 38, 71, 51, 55, 115.

Secrétariat général. — La création d'un poste de secrétaire général de la mairie est discutée et mise à l'étude.

Bureau de bienfaisance. — M. le Dr L. Saniers y est nommé délégué.

Il y a deux postes d'administration à renouveler. M. Delbos G. est confirmé dans ses fonctions. L'autre est réservé.

Urbanisme. — Pétition des riverains de l'avenue de Montauban, demandant que soit prolongée de 80 mètres la ligne de haute tension. Avis favorable de principe est donné. A consulter la Vieille-Montagne, le Bourbonnais pour traiter.

Le chemin de Cayrol-Giral. — Enquête est décidée pour travaux à exécuter.

Demande d'aval. — M. d'installation gratuite de conduite d'eau sur 25 m. et de fourniture d'eau gratuite, pendant deux ans, en compensation des empiétements de terrain pour construction du réservoir au delà de la gare. Principe admis étant entendu que le nécessaire sera fait quand on disposera du matériel d'installation.

Eclairage. — On constate que lorsque les poteaux de l'éclairage sont reculeés, et des quartiers ainsi incorporés à la ville, les améliorations ne suivent pas toujours la marche des poteaux. Il en est ainsi avenue Jean-Baillly, constate un conseiller. (à suivre).

Corn

Arbre de Noël. — Le 25 décembre, après-midi, une petite réunion intime avait groupé autour d'un arbre de Noël tous les enfants de notre commune accompagnés de leurs parents. M. le Maire et M. le Président de la Légion avaient bien voulu y assister aussi.

Après avoir entendu les tout petits dans quelques délicates poésies et une plaisante saynète, les spectateurs virent entrer le légendaire Père Noël tandis que le rideau s'ouvrait devant un splendide arbre de Noël illuminé et magnifiquement décoré de guirlandes fleuries et de jouets. Sous le regard ravi des tout petits, le Père Noël commença sa distribution. Chaque enfant sa part de bonbons, de gâteaux et de jouets. C'est au milieu d'une gaieté juvénile, ponctuée de rires clairs et de cris joyeux, que se termina cette petite fête de Noël.

Molières

Enseignement primaire. — M. Lacombe, instituteur à Molières, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons longue et bonne retraite.

Prenèignes

Accident du travail. — Dans les bois de Prenèignes, des ouvriers bûcherons sciaient et amenaisaient des arbres pour en faire des rondins. Comme les bois se trouvent en pente, les rondins étaient lancés en contre-bas sur un terrain plat.

Au cours de cette opération, un des ouvriers, M. Roger Soulsy, fut atteint à la tête par un de ces rondins. Grièvement blessé, il a reçu les soins du docteur Juskiouky qui a ordonné un repos de plusieurs jours. Tous nos vœux de prompt rétablissement à M. Soulsy.

REMERCIEMENTS

Les familles Henri et Charles TRÉMOLLIÈRES, SAINT-MARTIN, MALOU-MAN-CEAU, BERNATAS, BOUSQUET, PETIT, JOYEUREAU et SEVAL remercient bien sincèrement tous les amis qui leur ont manifesté leur sympathie ainsi que les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Lucie TRÉMOLLIÈRES née DELBREL

Assier

Accident. — Au cours de son travail, M. Yves Taillade, entrepreneur de plâtrerie, a été blessé à la main avec une scie électrique. Il devra observer plusieurs jours de repos. Nous lui souhaitons prompt et complète guérison.

Bannes

Rapatrié. — M. Roger Counord, originaire de la commune de Bannes, prisonnier de guerre, vient d'être rapatrié. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Gorses

Postes. — Notre compatriote, M. Maurice Gasquet, de Laplace, vient d'être reçu agent stagiaire à l'Administration des Postes au dernier concours. Nous lui adressons nos félicitations.

Lacapelle-Marival

Naissances. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Paul Castagné, et d'une fillette également chez les époux Raoul Teyssédu. Compliments et vœux de bonne santé aux mamans et aux bébés.

Saint-Sulpice

Service vicinal. — Notre compatriote M. André Richard, prisonnier de guerre rapatrié, est nommé cantonnier à Gréalou, en remplacement de M. Jean Plénacoste, admis à la retraite.

Elément de santé

Un fôls éliminant mieux toxines et acide urique, un sang plus pur, une peau plus saine, une souplesse musculaire plus grande : à tout cela contribuent efficacement les Sels Largin à base de Chlorure de Magnésium, minéralisants et dépuratifs, dont un flacon de 10 fr. 40 permet de préparer un litre de solution. Ttes Phies.

GOURDON

Baladou

La relève. — Nous avons appris avec plaisir la libération de notre compatriote M. Louis Javeat, prisonnier de guerre, petit-fils de Mme Fanny Thomas, de Pomié (commune de Baladou).

Cressensac

Marché aux truffes. — A notre dernière foire, le marché aux truffes a été bien fourni. Les truffes se sont vendues entre 420 et 450 fr. le kilo.

Gramat

Prochain mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Léopold Mazet, du Bouyé, avec Mlle Anaïs Pégourie, du village de Bèdes. Aux futurs époux, nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Martel

Mariage. — Vient d'être célébré à Martel le mariage de M. Jean Delpy, cultivateur à la Croix-Mathieu, commune de Martel, avec Mlle Marie-Jeanne Dellac, s.p., à la Carrette, même commune. Nous offrons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Récompense. — Nous sommes heureux d'apprendre que la Chambre des Métiers du Lot vient d'attribuer une des récompenses réservées aux meilleurs apprentis du département à M. René Verdé, apprenti chez M. Breuil, entrepreneur de peinture à Martel.

Nous félicitons vivement la Chambre des Métiers du Lot pour l'intérêt qu'elle porte ainsi à la formation des futurs artisans. Nous félicitons également le jeune lauréat et le patron qui l'a formé.

Souillac

Dons au Bureau de bienfaisance. — M. de Richemond, ex-directeur de la Cie des Chemins de fer du P.O., vient de verser une somme de 1.000 fr. M. Gary, hôtelier, à l'occasion du mariage de sa fille Ginette avec M. Jean Duilliac, a versé 250 francs. M. Jean Albert, employé des P.T.T., à l'occasion de son mariage avec Mlle Louise Vax, a versé la somme de 100 fr. Remerciements aux généreux donateurs.

Les constipés qui s'ignorent

Leur intestin se vide chaque jour, mais incomplètement. D'où leur fatigue perpétuelle, leurs dérangements, leurs fermentations. Un comprimé Vichybol, au sel Vichy-Etat, pris au repas du soir, assurera à ces constipés des évacuations complètes, sans fatigue ni coliques. Ttes Phies : 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

DOCKS DE L'ALIMENTATION

Société anonyme
au capital de 3.000.000 de francs
Siège social : Cahors (près le pont Valentré)
Succursales à Rodez, Agen et La Rochelle
AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du trente décembre mil neuf cent quarante-deux, les actionnaires de la Société anonyme au capital de trois millions de francs, divisé en six mille actions de cinq cents francs chacune, dite : « DOCKS DE L'ALIMENTATION » dont le Siège social est à Cahors (Succursales à Rodez, Agen et La Rochelle), ont, notamment, décidé d'augmenter le capital de neuf cent mille francs, au moyen de l'incorporation de pareille somme à prendre sur les réserves. Il n'a pas été créé de nouvelles actions ; la valeur nominale des actions étant, actuellement, de cinq cents francs, a été portée à six cent cinquante francs.

Le capital social est donc, aujourd'hui, de TROIS MILLIONS NEUF CENT MILLE francs et divisé en SIX MILLE actions de SIX CENT CINQUANTE francs chacune.

Deux copies certifiées conformes du procès-verbal de délibération de ladite Assemblée extraordinaire ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le 11 janvier mil neuf cent quarante-trois. — Le Conseil d'Administration.

PETITES ANNONCES

TIMBRES-POSTE

Pour Collections
j'achète au maximum :
collections — lots — petits timbres
communs par quantités — faire offres
STIVIN
Magasin de vente : 11 Rue Gambetta
TOULOUSE

Jeune apprenti FORGERON-SERRURIER
présenté par parents est demandé par M. FERT Pierre, forgeron, 3, rue Rousseau, Cahors (Lot) (Visa N° 64).

SECRETARE possédant machine portable, libre quelques heures. S'adresser à Photofilm, 59, Bd Gambetta, Cahors, Tél. 635.

On demande un VEILLEUR DE NUIT.
Se présenter à l'Hôtel Laroche.

Intestin libre, teint frais

La peau, dit-on, est le miroir de l'intestin. Intestin paresseux signifie teint terreux, boutons, dartres, dérangements, migraines, rhumatismes même. C'est pourquoi il est bon d'aider au fonctionnement régulier de l'intestin en prenant après le repas des médicaments associés au sel Vichy-Etat dîner une tasse de l'excellente tisane Vichyflo. Cet heureux mélange de plantes combat la constipation, éclaircit le teint, améliore la digestion. Vichyflo, 10 fr. 20 la boîte, ttes Phies.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIERE INSTANCE DE GOURDON (Lot).

Audience publique correctionnelle du Tribunal de première instance séant à Gourdon (Lot) le vingt octobre 1942. D'un jugement rendu : entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal demandeur et poursuivant, d'une part, et CHAMP Jean-Georges, 74 ans, né le 25 août 1868 à Bordeaux (Gironde), propriétaire, demeurant à Sarrazac (Lot), prévenu de HAUSSE ILLICITE, d'autre part, il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal, faisant application des articles 1, 36, 37, 62 de la loi du 21 octobre 1940, condamne CHAMP Jean-Georges à quatre mois de prison et à SIX MILLE francs d'amende tous décimes compris ; dit qu'il sera sursis à l'exécution de la peine d'emprisonnement ; ordonne l'insertion de l'extrait du présent jugement dans Le Gourdonnais, L'Avenir Quercynois et le Journal du Lot ; dit que le coût de chacune de ces insertions ne devra pas dépasser cent vingt-cinq francs. — Pour extrait conforme : Le Greffier en Chef.

Un rhumatisant dans la joie

Le rhumatisant qui a pris un cachet de Gandol matin et soir, pendant 10 jours, éprouve une agréable sensation de bien-être. D'abord, il ne souffre plus, car le Gandol est un puissant calmant. De plus, il voit son état s'améliorer de façon durable, car le Gandol chasse l'acide urique. Ttes Phies : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES, U.O. 3194. — 12-1-43.

elles est la plus grande du bateau ?

Il est impossible que ce géant passe inaperçu.

— Il marche comme un homme habitué aux vastes et libres espaces.

— Comme un fermier vous voulez dire ? C'est ce qu'il doit être ? Il n'a rien d'un Samson.

— J'ai honte d'avouer que je ne me souvenais pas exactement qui était Samson avant d'avoir entendu l'opéra de Saint-Saëns. Mais voulez-vous mon avis ? Celui-là, s'il était bien habillé, pourrait être très beau... et même distingué.

— Non, vraiment, ma chère amie, je ne crois pas cela !

Severance dominait mal son irritation.

— La seule façon dont je puisse m'imaginer ce vilain homme décevant habillé est tout à fait indigne d'un club respectable.

— Vous parlez comme si vous aviez un parti pris contre mon Samson, dit Maryse, dont les yeux bleus avaient suivi le passager géant jusqu'à l'extrême bout du pont.

— Il ne m'intéresse en aucune façon, pas plus en mal qu'en bien, et je trouve plus agréable de parler de vous.

— Vous parlez toujours de moi ! sourit Maryse, qui sincèrement ne se rendait pas compte à quel point elle aimait concentrer l'attention sur elle et se fatiguait vite de ce qui concernait les autres. Si vous ne voulez pas parler de cet homme, parlez-moi des autres. Qui avez-vous remarqué parmi les passagers ?

Severance rougit légèrement.

— Ne vous ai-je pas dit, adorable petite coquette, que je suis resté dans ma cabine aussi longtemps que vous êtes restée dans la vôtre ?

— Vous n'avez pas dit « tout le temps ». Et, du reste, votre cabine n'est pas à vous seule, puisque la compagnie a dû, faute de place, vous imposer un camarade, un officier.

— Un camarade officier peut être parfaitement insupportable. (à suivre.)